



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 21.12.2023

Publications supplémentaires: KABJU 21.12.2023

Visible par le public jusqu'au: 21.12.2028

Numéro de publication: KK02-0000037778

Entité de publication

Office des poursuites et faillites Delémont, Rue de l'Avenir 2, 2800 Delémont

Publication de faillite/appeal aux créanciers Ora Temps Sàrl en liquidation

Débiteurs:

Ora Temps Sàrl en liquidation
CHE-157.345.968
Rue Saint-Sébastien 22
2800 Delémont

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 06.06.2023

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Remarques juridiques complémentaires:

Une offre de Fr. 300'000.00 est parvenue à l'Office des faillites soussigné. Elle porte sur l'ensemble de l'inventaire, à savoir :

1. Machine de décolletage TSUGAMI type P034E, année 2016 ;
2. Machine Agathon ;
3. Machine de décolletage Tsugami B0206E-III ;
4. Machine CNC Fanuc Robodrill a-T21iFLa ;
5. Machine Marcel-Aubert SA ;

6. Machine à tailler Wahli W9 Gimatec ;
7. Machine CNC fanuc Robodrill a-D21MiB5;
8. Machine CNC Tsugami Model VA3E ;
9. Autres biens dont le détail est supprimé. L'inventaire est à disposition sur réquisition.
Tous les créanciers de la faillite et les tiers intéressés peuvent offrir un montant supérieur à celui offert pour la reprise de ces biens. Le délai imparti est fixé au 22 janvier 2024. Les intéressés qui auront fait une offre garantie financièrement seront départagés lors d'une séance d'enchères privées qui interviendra juste après la fin du délai précité. Dans le même délai, les créanciers gagistes peuvent s'opposer aux offres précitées. Les créanciers de la faillite ne seront plus consultés au sens de l'art. 256 al. 2 et 3 LP en cas d'offre supérieure. L'Office des faillites est à disposition pour tout complément d'information.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 22.01.2024

Point de contact:

Office des poursuites et faillites Delémont,
Rue de l'Avenir 2,
2800 Delémont